



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Poitou-Charentes

Nersac, le 24 février 2015

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

SITA REKEM
Chez Boutillet
16490 ORIOLLES

Changement d'exploitant

1. Situation administrative

La société SCORI ATLANTIQUE SA est spécialisée dans la production de combustibles solides de substitution à base de déchets dangereux destinés aux cimenteries telles que LAFARGE à La Couronne (16) et CALCIA à Bussac Forêt (17).

Les installations sont actuellement régies par l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2004.

L'arrêté préfectoral complémentaire du 24 juillet 2014 a acté le montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations selon les dispositions de l'article R.516-1 du code de l'environnement.

L'exploitant a transmis par courrier du 20 août 2014, l'acte de cautionnement solidaire pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral complémentaire précédemment cité.

2. Changement d'exploitant

Par courrier du 21 octobre 2014, la société SITA REKEM a sollicité un changement d'exploitant des installations exploitées par la société SCORI ATLANTIQUE situées sur le territoire de la commune de ORIOLLES.

Cette société résulte de la fusion en juin 2013 des sociétés LABO SERVICES et TERIS SPECIALITES.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 24 juillet 2014, le changement d'exploitant est soumis à autorisation préfectorale : le nouvel exploitant adresse au préfet les documents établissant ses capacités techniques et financières.

Dans son courrier, l'exploitant précise que la société SITA REKEM a assuré la gestion et le traitement de déchets dangereux et non dangereux au travers de neuf installations en France dont une liste est présentée dans ledit courrier. La quantité de déchets traités s'élève pour l'exercice 2013 à 229 606 tonnes.

En outre, les chiffres d'affaires des sociétés LABO SERVICES et TERIS SPECIALITES pour les années 2011 et 2012 et de la société SITA REKEM pour l'année 2013 sont les suivants :

	2011	2012	2013
LABO SERVICES	30 907 080 €	32 949 539 €	-
TERIS SPECIALITES	65 864 503 €	64 462 046 €	-
SITA REKEM	-	-	82 025 284 €

L'exploitant nous a transmis par courriel du 03 février 2015 l'extrait L-bis de la nouvelle société (copie ci-jointe). Par ces éléments, l'exploitant répond de manière satisfaisante aux dispositions de l'article 12 précédemment cité.

Il affirme que la société SITA REKEM continuera l'exploitation des activités autorisées sur le site d'ORIOILLES au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sans modification de la nature et du volume des activités. En conséquence, le montant des garanties financières n'est pas modifié. Un nouvel acte de cautionnement devra vous être transmis ainsi qu'à l'inspection.

3. Avis et propositions

Au vu des éléments présentés ci dessus, et dans la mesure où le montant des garanties financières n'est pas modifié, je vous propose de prendre acte, conformément aux dispositions des articles R.516-1 et R.512-31 du code de l'environnement, du changement d'exploitant de la société SCORI ATLANTIQUE située à ORIOILLES au profit de la société SITA REKEM sous la forme d'un arrêté préfectoral complémentaire sans consultation de l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Vous trouverez joint au présent rapport, un projet d'arrêté préfectoral complémentaire.